Ville de Béthune

CADRE DE VIE

Réouverture des HCR : piétonnisation de la et extension des terrasses

Publié le 17 mai 2021

Après plusieurs mois de fermeture, restaurants et cafetiers s'apprêtent à rouvrir leurs portes : en terrasses uniquement dès le 19 mai, puis en intérieur avec des jauges limitées à compter du 9 juin 2021. Afin d'accompagner cette réouverture, en concertation avec les associations de commerçants, l'équipe municipale a souhaité reconduire la piétonnisation de la Grand'Place et le dispositif d'extension des terrasses.

SOURD OU MALENT
1 CLIC

Du 19 mai au 4 octobre : la Grand'Place sera piétonne !

En 2019 et 2020, la piétonnisation de la Grand'Place avait fait l'unanimité, tant du côté des commerçants que des clients et promeneurs, puisqu'elle rend l'hypercentre-ville propice à la flânerie et permet à tous de profiter de ce bel espace en toute quiétude et sérénité. En concertation avec l'association de commerçants de la Grand'Place, l'équipe municipale a donc décidé de reconduire la piétonnisation. Le dispositif débutera le mercredi 19 mai et sera en place jusqu'au lundi 4 octobre.

- En semaine : mardi, mercredi, jeudi, vendredi à partir de 19h et jusqu'à 7h
- Le week-end : du samedi 19h au lundi 6h

Le dispositif d'extension des terrasses renouvelé

Mis en place en 2020 par la Ville de Béthune, le dispositif d'extension des terrasses est renouvelé pour 2021. Les commerçants doivent en effectuer la demande. Quatre-vingts jardinières sont à disposition des restaurateurs et cafetiers afin de délimiter les extensions.

Vers une prolongation de l'exonération des droits de terrasse

Lors du Conseil Municipal du 28 juin prochain, les élus voteront la prolongation de l'exonération des droits de terrasse pour les cafetiers, hôteliers et restaurateurs pour l'année 2021, ainsi que celle des droits de place pour les marchands de marchés et friteries.